



PAR CES MOTIFS DU CSTACAA du 12 novembre 2019

Vos représentants

Hervé Guillou

Hélène Bronnenkant

Xavier Jégard

Bonne lecture !

Le Conseil supérieur des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel (CSTACAA) qui a siégé le 12 novembre 2019 a examiné les points suivants :

I. Approbation du procès-verbal de la séance du CSTACAA du 8 octobre 2019 :

Le procès-verbal de la séance du Conseil supérieur des tribunaux administratifs et cours administratives d'appel du 8 octobre 2019 est approuvé.

II. Examen pour avis de demandes de mutation exceptionnelles :

MM. Robert Le Goff et Michel Lascar, respectivement présidents des tribunaux administratifs de Caen et Toulon, sont mutés à la Cour nationale du droit d'asile et à la cour administrative d'appel de Marseille.

III. Examen pour avis conforme de l'affectation, par la voie de la mutation, d'un président classé au 5ème échelon de son grade :

Le CSTACAA a émis un avis favorable à l'affectation de Mme Martine Doumergue comme présidente du tribunal administratif de Toulon.

IV. Examen pour avis conforme d'un mouvement de mutation complémentaire des présidents classés au 5ème échelon de leur grade :

Le CSTACAA a émis un avis favorable aux affectations des chefs de juridiction suivantes :

- M. Thierry Vanhullebus, président du tribunal administratif de Bastia ;
- M. Hervé Guillou, président du tribunal administratif de Caen.

Vos représentants SJA ont alerté le gestionnaire sur les situations de souffrance et d'épuisement rencontrées par certains chefs de juridiction et ont demandé que soit mise en œuvre la préconisation du rapport Piérart de créer des postes de vice-présidents supplémentaires dans les tribunaux de trois chambres, dans lesquelles la charge de travail est lourde, pour permettre aux chefs de ces juridictions d'être déchargés de l'activité juridictionnelle.

Ils ont ajouté que si la possibilité d'effectuer des mouvements de mutations exceptionnelles pour les présidents était une bonne chose, ils étaient tout à fait favorables à l'instauration d'un second mouvement de mutations pour les conseillers et premiers conseillers.

Le Vice-président a répondu qu'il était conscient de la nécessité de mettre en place des postes supplémentaires de vice-président dans les juridictions de trois chambres, qu'il le souhaite également et qu'il l'a porté devant Bercy.

V. Etablissement du tableau d'avancement au grade de premier conseiller au titre de l'année 2020 :

DATE DE PROMOTION	RANG DE CLASSEMENT	PRENOM ET NOM
01/01/2020	1	M. Marc Hérold
	2	Mme Suzie Jaouën
	3	Mme Aurore Fougères
	4	Mme Anne Villette
	5	Mme Caroline Gabez
	6	M. Irénée Huges
	7	Mme Laury Michel
	8	Mme Anna Calladine
	9	M. Nicolas Huchot
	10	M. Thomas Brisset
	11	M. David Jourdan
	12	Mme Elisabeth de Lacoste Lareymondie
	13	Mme Sophie Vosgien
	14	Mme Amandine Allais
	15	M. Renaud Hannoyer
	16	Mme Charlotte Isoard
	17	Mme Julie Devys
	18	Mme Marie Lamarche
	19	M. Emmanuel Willem
	20	Mme Elise Schor
	21	Mme Cécile Benoît
	22	M. Benjamin Touzanne
	23	M. Stéphane Buron
	24	M. Jonathan Garnier
	25	M. David Abrahami
	26	Mme Isabelle Caron
	27	Mme Karine Beltrami

DATE DE PROMOTION	RANG DE CLASSEMENT	PRENOM ET NOM
	28	Mme Nathalie Portal
	29	M. Nicolas Danveau
	30	Mme Nadia Bardad
	31	Mme Marianne Parent
	32	M. Nicolas Pineau
	33	Mme Sarac-Deleigne Birsen
	34	Mme Tatiana Kieffer
	35	Mme Dorothée Merri
	36	Mme Agnès Bourjol
09/04/2020	37	Mme Pauline Hascoët
10/06/2020	38	Mme Aude Richard
24/07/2020	39	Mme Hélène Sainquain-Rigollé
06/09/2020	40	M. Mathieu Gualandi
14/09/2020	41	M. Philippe Dujardin

VI. Examen pour proposition des candidatures pour le recrutement de conseillers et de premiers conseillers par la voie du détachement :

La commission restreinte du CSTACAA a proposé de recruter par la voie du détachement :

- Mme Marion BARBASTE ;
- Mme Fabienne BONHOMME ;
- M. Emmanuel BRANLY ;
- Mme Céline FREY ;
- M. Emmanuel JOSSE ;
- Mme Claire MARTEL ;
- Mme Alice MINET.

VII. Situations individuelles :

Le CSTACAA émet un avis favorable à la nomination de Mme Emmanuelle Conesa-Terrade en qualité de rapporteure publique à la CAA de Lyon.

VIII. Questions diverses :

Le CSTACAA a été informé de la lecture d'une décision du Conseil d'Etat rendue sur le recours d'un collègue ayant contesté le tableau d'avancement au grade de président au titre de 2018.

Le CSTACAA a été informé de la réintégration d'Hélène Busidan, première conseillère à compter du 1^{er} novembre 2019 à la cour administrative de Douai.

Le secrétaire général a informé le CSTACAA que les projets de décrets d'application de la loi de transformation de la fonction publique sont en cours de rédaction :

- Le CSTACAA sera consulté sur le projet de lignes directrices de gestion pour les juridictions administratives, qui ressortit à la compétence du Vice-président du Conseil d'Etat ;
- La modification de la loi du 11 juillet 1983 prévoit que la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique succède à la commission de déontologie pour étudier les demandes de départ dans le secteur privé. Le projet de décret d'application est présenté par la DGAFP au conseil commun de la fonction publique. Après échange entre le gestionnaire et les organisations syndicales, le Gouvernement a décidé de soumettre ce projet de décret au CSTACAA pour avis, lors de sa séance du 10 décembre prochain.